

CINQUIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

SIXIÈME RÉUNION TECHNIQUE

UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION de la Nature et de ses Ressources.

Édimbourg, 20-28 juin 1956.

1. RÉOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA RÉUNION TECHNIQUE ET APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

Thème 1. — Conduite et contrôle des réserves naturelles selon les conceptions scientifiques modernes.

N° 1 (original en anglais). — L'Assemblée Générale, conformément aux recommandations de la réunion technique, suggère :

a) d'inviter la Commission de l'Écologie à prendre les mesures nécessaires pour tenir au courant les autorités administrant les Réserves naturelles des différents pays des progrès importants réalisés dans l'application des principes écologiques aux problèmes de la conservation de la Nature;

b) d'adjoindre à la Commission de l'Écologie, aussitôt que les circonstances le permettront, un écologiste compétent chargé de cette tâche et qui réalisera en outre des travaux scientifiques pour le compte de la Commission;

c) que cette question soit inscrite à l'ordre du jour d'une réunion technique avant 1960.

N° 2 (original en français). — L'Assemblée Générale de l'U.I.C.N. émet le vœu que les recommandations de la Conférence tenue à Bukavu en octobre 1953 pour la Protection de la Faune et de la Flore en Afrique soient adoptées par les Gouvernements intéressés dans le plus bref délai possible.

N° 3 (original en français). — L'Assemblée Générale de l'U.I.C.N. ayant pris connaissance des délibérations de la réunion technique concernant :

— les résultats obtenus par la mise en réserve naturelle intégrale de la partie en territoire français de la chaîne des monts Nimba (**A.O.F.**),

— les dangers que fait courir à cette réserve la mise en valeur possible des régions du Libéria voisines de la réserve.

Emet le vœu :

Que le Gouvernement de la République du Libéria soit invité à envisager les moyens de protéger la partie de la chaîne située en territoire libérien.

N° 4 (original en français). — L'Assemblée Générale ayant pris connaissance des délibérations de la réunion technique concernant les efforts qui ont été faits pour créer en Irlande un réseau de réserves naturelles en particulier dans les environs de Killarney,

Recommande au Conseil Exécutif de s'adresser au Gouvernement de la République Irlandaise dans l'espoir que ce dernier apportera son appui total à la mise en exécution de ces louables tentatives.

N° 5 (original en anglais). — L'Assemblée Générale de l'U.I.C.N., considérant que de nombreux problèmes sont communs aux parcs nationaux et aux réserves naturelles du monde, comme l'ont encore souligné les délibérations des réunions techniques tenues lors de la

5^e Assemblée de l'U.I.C.N. et celles de la Conférence de Bukavu (octobre 1953) sur la Protection de la Faune et de la Flore en Afrique,

Recommande que soient organisées des réunions régionales des membres du personnel scientifique et administratif des parcs nationaux et des réserves naturelles, dans le but de permettre des échanges d'informations, de visites et si possible de personnel.